



Club Subaquatique Islois

Club affilié à la FFESSM, agréé Jeunesse et Sports
Centre Aquatique et Sportif
Avenue du Général de Gaulle - 84800 Isle sur Sorgue
Tél. 06 52 74 61 82 - 06 52 84 23 82



www.csiplongee.net
contact@csiplongee.net

Isle sur la Sorgue, le 2 octobre 2024

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CLUB SUBAQUATIQUE ISLOIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire du CSI qui aura lieu à la salle Saint Jean à l'Isle sur la Sorgue, le vendredi 8 novembre 2024 à partir de 19h30.

Programme et ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- vérification du quorum (conformément à l'article 15 des statuts) ;
- rapport des différentes commissions ;
- rapport moral du président ;
- rapport de la secrétaire ;
- rapport financier de la trésorière ;
- renouvellement d'une partie des membres du conseil d'administration ;
- clôture de l'AG ;
- repas pris en commun : (amenez vos couverts, de quoi grignoter et votre bonne humeur). L'apéritif est offert.

Important :

Pour les adhérents de la saison 2023-2024, à partir du 31 octobre 2024, l'accès à la piscine et la participation aux plongées club ne seront possibles que si vous êtes à jour de votre cotisation 2024-2025.

Pierre Dutard
Président du C.S.I.

Le Club Subaquatique Islois est un Club Associatif loi 1901, qui fonctionne grâce au bénévolat.

Tous les adhérents doivent, d'une manière ou d'une autre, et dans la mesure de leur possibilité, aider à son bon fonctionnement.

Il faut des bénévoles pour assurer les formations et les encadrements des sorties plongée. Ce sont tous nos niveaux 4, initiateurs et moniteurs qui y participent.

Il faut également des bénévoles pour s'occuper de l'organisation des animations et de la descente de la Sorgue, pour assurer le gonflage des bouteilles : air et Nitrox, ainsi que le bon entretien de tout le matériel.

Enfin, il faut des bénévoles pour prendre des décisions concernant toutes les activités du Club. C'est la tâche des élus du Conseil d'Administration qui se renouvellent périodiquement.

J'espère que cela vous donnera envie de vous impliquer un peu plus dans la vie du club et vous propose de nous retrouver nombreux le 8 novembre 2024.

Dans le cas, improbable, où vous ne pourriez pas être présent, pensez à donner procuration à un autre adhérent.

Pierre Dutard, Président du CSI

Membres du Conseil d'Administration : saison 2024-2025

Nom et prénom	Fonction	
Pierre Dutard	Président	En cours de mandat
Bries Valérie	Trésorière	Fin de mandat - se représente
Noémie Criscuolo	Secrétaire	En cours de mandat
Veronique Bonhomme	Membre	En cours de mandat
Clamen Magali	Membre	En cours de mandat
Peytier Valérie	Membre	Fin de mandat - se représente
Reynaud Isabelle	Membre	Fin de mandat - se représente
Savinas Annie	Membre	En cours de mandat
Monmont Eric	Vice-Président	Fin de mandat - se représente
Navarro Philippe	Membre	En cours de mandat
Inesco Sanz	Membre	En cours de mandat

- Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration du C.S.I. est composé de 12 membres élus en AG pour trois ans. Est électeur et éligible, tout membre de l'association depuis plus de 6 mois, à jour de sa cotisation et âgé de plus de 16 ans.

- Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Les membres du bureau sont élus par le Conseil d'Administration.

POUVOIR

Je, soussigné(e)

donne pouvoir à Mme, M

pour me représenter à l'Assemblée Générale du C.S.I. du 8 novembre 2024.
(3 pouvoirs maximum)

date

signature

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSI

Je, soussigné(e)

pose ma candidature au Conseil d'Administration du C.S.I.

date

signature

À faire parvenir avant le 30 octobre 2024

- à un membre du conseil d'administration
- ou à l'adresse e.mail contact@csiplongee.net